

RAPPORT INITIAL CONTRÔLE TECHNIQUE



PLOUZANE – IFREMER – CREATION D'UN ESPACE DE TRAVAIL ET D'UNE VERRIERE - BÂTIMENT 209 – S1 À PLOUZANÉ

Contact

Ifremer - Centre Bretagne | Juliette BONHOMME
1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané
Juliette.Bonhomme@ifremer.fr

Date d'émission : 22/10/2026
N° d'affaire : 260516800000047
Référence chrono : CT/16800/1026/0446
Version : 2

Annule et remplace version : 1
En date du : 16/10/2026
Référence chrono : CT/16800/1026/0324

Agence Construction Brest
Pôle Construction&Immobilier Bretagne

180 Rue de Kerervern ZAC de Kergaradec III Résidence Samarkand | 29490 GUIPAVAS | (+33)2.98.41.44.94
SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SYNTHÈSE DES MISSIONS



Solidité de l'existant Incidence des travaux projetés sur le bâtiment existant.



Solidité des ouvrages & équipements indissociables
Remplacement des menuiseries extérieures, réfection de l'étanchéité (terrasse du patio) et isolation thermique par l'extérieur.



Sécurité des personnes Sécurité des personnes au regard des risques liés à l'incendie, à l'évacuation et à l'accessibilité du projet.



Votre responsable d'affaire
Cyril PELE
0626952168
cyril.pele@socotec.com

Madame, Monsieur,

Comme convenu, je vous transmets le Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT) établi pour votre opération.

Ce rapport présente les avis formulés à ce stade sur les dispositions techniques du projet relevant de ma mission de contrôle. Il permet notamment d'identifier les éventuels points nécessitant des précisions, des compléments ou des ajustements avant la réalisation des travaux.

Les avis sont établis sur la base des documents qui m'ont été transmis à ce jour. Ils pourront être complétés ou actualisés en fonction de l'avancement des études et de la réception de nouveaux éléments.

L'objectif est de vous permettre d'anticiper au mieux les éventuels points de vigilance et de faciliter la poursuite de votre opération.

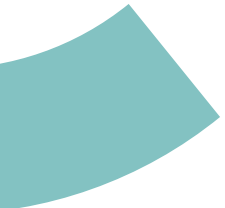
Les notes, avis et observations que vous retrouverez dans ce rapport suivent une grille d'évaluation permettant d'identifier immédiatement le niveau de priorité associé à chaque point. Elles reposent sur trois catégories :

Avis favorable (vert) : la conception de l'ouvrage ou de l'équipement est satisfaisante.

A préciser (orange) : des informations complémentaires sont à nous communiquer pour que nous puissions émettre un avis.

Avis défavorable (rouge) : La conception de l'ouvrage ou de l'équipement n'est pas satisfaisante.

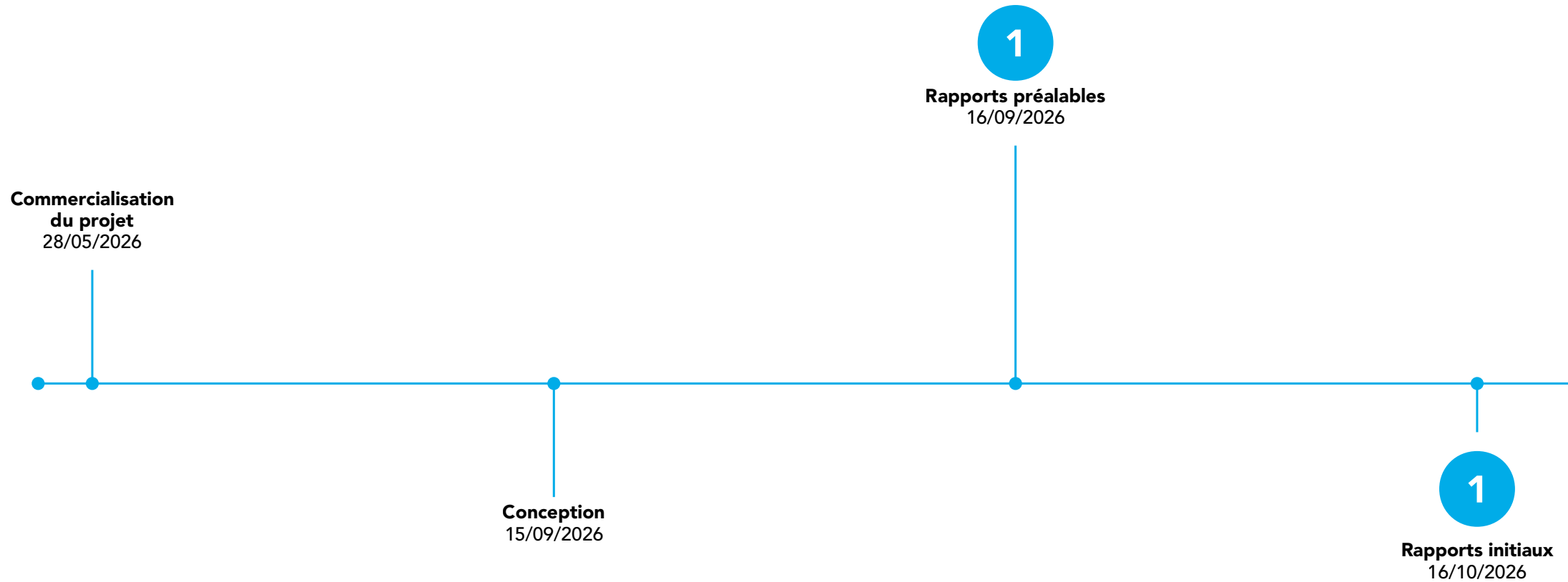
Ce rapport reflète l'ensemble du travail réalisé, ainsi que les dernières étapes à engager pour débiter sereinement une nouvelle phase. Vous pouvez retrouver en page suivante la frise chronologique de votre projet.



ÉDITO

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans la levée des réserves, et pour répondre à toute question concernant les conclusions de ce rapport.

CHRONOLOGIE DU PROJET ET DES VISITES



Nombre de rapports transmis ou nombre d'avis contenus dans les fiches d'avis sur ouvrage. Les livrables affichés sont le 1er et le dernier transmis.

10%
AVANCEMENT DU PROJET

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT	page 7
2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	page 11
2.1 Localisation & données de l'affaire	page 11
2.2 Codification de nos avis	page 12
3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS	page 13
4. ANALYSE DE RISQUE	page 15
4.1 MISSION SOLIDITE / EXISTANTS	page 15
4.2 MISSION SOLIDITE	page 16
5. ÉVALUATION DE CONFORMITÉ	page 22
5.1 MISSION SECURITE DES PERSONNES	page 22
6. PARTENAIRES DE L'OPÉRATION	page 30
7. VOTRE PROJET EN CHIFFRES	page 31

1

**OBJET
DU RAPPORT**

Le présent document constitue le **Rapport Initial de Contrôle Technique** prévu dans notre contrat n°260516800000047.

Les avis sur les dispositions techniques sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 2 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

MISSIONS D'ÉVALUATION DE
CONFORMITÉ

**LES AVIS SUR LES DISPOSITIONS
TECHNIQUES SONT ÉMIS PAR :**

- **Cyril PELE** Pilote de l'affaire
- **Laurent LA PERSONNE** Spécialiste
Électricité

OBJET DU RAPPORT

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

- **LE** Mission LE relative à la solidité des existants.
- **L** Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables.

MISSIONS D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

- **STI** Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels.

MISSIONS COUVERTES PAR LA PRÉSENTE OPÉRATION

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les demandes de précisions concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'analyse de risque a pour objectif d'identifier les aléas et les enjeux du projet. Elle prend en compte le contexte de l'opération, les référentiels techniques applicables ainsi que les retours d'expérience et les pathologies connues. Cette analyse permet d'adapter le niveau d'exigence, notamment en tolérant certaines déviations lorsque les enjeux sont faibles. Le risque est ainsi évalué en fonction de la gravité des conséquences et de leur probabilité, notamment en termes de dommages, de durabilité et d'usage de l'ouvrage.

L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité réglementaire du projet. Elle repose sur une analyse critique des dispositions retenues au regard de la réglementation applicable et des normes associées. Le principal risque identifié est celui de non-conformité, résultant d'une mauvaise application des règles en vigueur. Les vérifications visuelles effectuées par échantillonnage viennent en complément des contrôles réalisés par les entreprises et maîtres d'œuvre.

POINTS IMPORTANTS

- **Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI**, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr
- **Fait usage de son jugement professionnel pour aboutir à un avis**
- **Périmètre de l'évaluation technique**
 - Porte sur ouvrages et équipements
 - Intervient en conception + réalisation
 - Basée sur l'analyse de risque et l'évaluation de conformité
- **L'analyse de risque a pour objectif** d'identifier les aléas et les enjeux du projet.
- **L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité** réglementaire du projet.

OBJET DU RAPPORT

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

Ce rapport a été édité par :

> **Cyril PELE**

> Ce rapport a été transmis à :

Juliette BONHOMME /

juliette.bonhomme@ifremer.fr

Jérôme DUPUY / f2b@f2bconstruction.com

Franck RECHER / franck.recher@ifremer.fr

Alexandre LE CORRE /

alexandre.le.corre@ifremer.fr

Ludovic GALL / l.gall@become29.com

Lionel BOLLORE / l.bollore@become29.com



2.1 LOCALISATION & DONNÉES DE L'AFFAIRE

L'actif se situe dans la **ville de Plouzané (29)**, au 1625 Route De Sainte-Anne.

L'agence SOCOTEC la plus proche du projet est à

 **20,3 km de votre projet**

Maître d'ouvrage : Juliette BONHOMME

Nature du projet : Réaménagement partiel de bureaux.

Création d'un espace de travail au sein du bâtiment Blaise Pascal situé à l'intérieur du site de l'IFREMER à PLOUZANE. Le bâtiment est classé en Etablissement Recevant des Travailleurs (ERT)



**PERMIS DE
CONSTRUIRE**

- N° du Permis de Construire :
A communiquer.

2.2 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Code	Nom de l'avis	Signification	Action attendue
F	Favorable	Élément conforme aux exigences et ne nécessitant aucune observation.	Aucune action à ce stade du projet
AP	À préciser	Analyse impossible faute d'informations, documents ou accès insuffisants.	Fournir compléments
D	Défavorable	Non-conformité ou anomalie nécessitant impérativement une correction.	À prendre en compte dans la conception du projet
HM	Hors mission	Élément ne relevant pas du périmètre contractuel du contrôle technique.	Hors champ d'analyse.
PM	Pour mémoire	Information utile à rappeler ; ne constitue pas une non-conformité.	Pas d'action
SO	Sans objet	Point ne relevant pas du périmètre du projet ou non applicable à l'ouvrage.	–

LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Pour la rédaction de ce rapport, **SOCOTEC a pris en compte les documents suivants :**

Phase	Entreprise	Désignation Identification des documents examinés	Date
APS	IFREMER	AP260513-IFREMER-APS-STR-Renfort création trémie-Note.pdf	15/09/2026
APS	IFREMER	AP260513-IFREMER-APS-STR-Renfort création trémie-Repérage renfort.pdf	15/09/2026
APS	IFREMER	APS - Bâtiment 209 - IFREMER-Démolitions Sous-Sol.pdf	15/09/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	DCE - Coupes Bâtiment 209 - IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	DCE - Démolitions Patio R0 - IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	DCE - Démolitions S1 - IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	DCE - Patio R0 - IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	DCE - Plans de principe Verrière - IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	DCE - Projet de PIC V2- IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	DCE - S1 Bâtiment 209 - IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 00 - Généralités - BAT209 IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 01 - Démolition - Curage - BAT209 IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 01 - Démolition - Curage - Bordereau de prix.xlsx	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 02 - Désamiantage - BAT209 IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 02 - Désamiantage - Bordereau de prix.xlsx	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 03 - Gros-Oeuvre - BAT209 IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 03 - Gros Oeuvre - Bordereau de prix.xlsx	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 04 - Menuiseries Extérieures - BAT209 IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 04 - Menuiseries Extérieures - Bordereau de prix.xlsx	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 05 - Etanchéité - BAT209 IFREMER.pdf	19/10/2026

LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Phase	Entreprise	Désignation Identification des documents examinés	Date
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 05 - Etanchéité - Bordereau de prix.xlsx	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 06 - Cloisons - Doublages - BAT209 IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 06 - Cloisons Doublages - Bordereau de prix.xlsx	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 07 - Faux-Plafonds démontables - BAT209 IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 07 - Faux Plafonds démontables - Bordereau de prix.xlsx	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 08 - Menuiseries Intérieures - BAT209 IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 08 - Menuiseries intérieures - Bordereau de prix.xlsx	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 09 - Revêtements de sols - BAT 209 IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 09 - Revêtements de sols - Bordereau de prix.xlsx	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 10 - Peinture - BAT209 IFREMER.pdf	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Lot 10 - Peinture - Bordereau de prix.xlsx	19/10/2026
MARCHE	F2B CONSTRUCTION	Planning DCE - Bâtiment 209 IFREMER.pdf	19/10/2026

4.1 MISSION SOLIDITE / EXISTANTS

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
GÉNÉRALITÉS				
		Pour mémoire, les aléas techniques à la prévention desquels le contrôleur technique contribue au titre de la mission LE sont ceux qui découlant de la réalisation des ouvrages et d'équipements neufs, sont susceptibles de compromettre, dans les constructions achevées, la solidité des parties anciennes de l'ouvrage.	PM	4
RENSEIGNEMENTS / EXISTANTS				
Existence de documents définissant les existants <i>L'étude béton de la structure existante du bâtiment est réalisée par ESL.</i>			F	66
Examen de l'état apparent des existants		En l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, SOCOTEC ne peut prendre en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants.	PM	62
COMPATIBILITE TRAVAUX / EXIST				
Adéquation des données relatives aux existants vis-à-vis du projet <i>Renforcement du plancher haut du S1 : Les renforcements seront réalisés à l'aide de profilés métalliques HEA galvanisés 180 et 220mm, suivant étude structure jointe. Les fixations se feront par platines, équerres métalliques et boulons et tiges filetées M12, suivant étude structure jointe.</i>			F	59
<i>Démolitions.</i>		Nous attirons votre attention sur le fait que notre mission de contrôle technique ne concerne pas la vérification des travaux de démolitions, de même que la vérification de renforcement ou de maintien provisoire pendant la durée des travaux.	HM	63

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Investigations complémentaires Références : AP260513-IFREMER-APS-STR-Renfort création trémie-Repérage renfort.pdf AP260513-IFREMER-APS-STR-Renfort création trémie-Note.pdf		Une pré-étude relative à la création de la verrière a été établie par le bureau d'études ESL en date du 08/09/2026. Cette étude permet de définir les renforcements structurels nécessaires à la création de la trémie, notamment par la mise en œuvre de profils métalliques de type HEA 180 et HEA 220.	F	5
Reconnaissance des Existants Références : APS - Bâtiment 209 - IFREMER-Démolitions Sous-Sol.pdf		Cette reconnaissance à effectuer portera notamment sur les points suivants sans que cette énumération soit limitative : - l'état des existants et leurs principes constructifs ; - la nature des matériaux constituant les existants ; - la nature et la constitution des structures porteuses ; - la nature et la constitution des planchers.	F	6

4.2 MISSION SOLIDITE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
GÉNÉRALITÉS				
		Les aléas techniques à la prévention desquels le contrôle technique contribue au titre de la mission L, sont ceux qui, découlant de défauts dans l'application des textes techniques à caractère réglementaire ou normatif, sont susceptibles de compromettre la solidité de la construction achevée ou celle des ouvrages et éléments d'équipement indissociables qui la constituent. La mission L porte, dans la mesure où ils font partie des marchés des travaux communiqués à SOCOTEC, sur les ouvrages et éléments d'équipement suivants : - les ouvrages de réseaux divers et de voirie (à l'exclusion des couches d'usure des chaussées et des voies piétonnières) dont la destination est la desserte privative de la construction ; - les ouvrages de fondation ; - les ouvrages d'ossature ; - les ouvrages de clos et de couvert ; - pour les bâtiments, les éléments d'équipement liés indissociablement aux ouvrages énumérés ci-dessus.	PM	1

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
		Pour mémoire, la solidité des équipements ne participant pas au clos couvert du bâtiment et non indissociablement liés à la structure ne relève pas de la mission de type L qui nous a été confiée. A ce titre la solidité des lots suivants n'est pas visée : cloisons, menuiseries intérieures, faux-plafonds, revêtements de sols et murs, installations techniques -électricité CFO/CFA, ventilations, chauffage, plomberie sanitaires, ...	HM	2
PARAMÈTRES CLIMATIQUES > VENT				
Catégorie de terrain (rugosité) <i>Rugosité 0.</i>			F	68
DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ				
Zone <i>Zone de sismicité faible : 2</i>		La commune de Plouzané est effectivement classée en zone de sismicité 2 (faible).	F	64
Catégorie d'importance <i>Le bâtiment est de catégorie II.</i>		Le bâtiment reçoit (a priori) moins de 300 personnes. En zone de sismicité 2, en catégorie II, la prise en compte des règles parasismiques n'est pas exigible.	F	65
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAIT				
Voiles <i>Relevé béton, en périphérie de la trémie créée, devant recevoir la verrière, exécuté en béton armé suivant la norme NF EN 206/CN. Hauteur 360 mm.</i>			F	58
Maçonnerie <i>Bouchage des baies existante dans les voiles béton non-porteurs. Les bouchages seront réalisés à l'aide d'agglomérés de 10cm d'épaisseur, puis traités en enduit de ragréage finition lissée à peindre.</i>			F	57
ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON				
Nature ou technique <i>Réfection de l'étanchéité du patio suivant DTU 43.1, travaux d'étanchéité des toitures terrasses avec éléments porteurs en maçonnerie.</i>			F	52

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Isolation thermique Fourniture et pose d'un isolant thermique en panneaux en mousse polyuréthane, conforme à la norme NF EN 13165, de type EFIGREEN Alu + de chez SOPREMA ou techniquement équivalent.		Le procédé EFIGREEN Alu+ de SOPREMA bénéficie d'un Document Technique d'Application (DTA) n° 5.2/21-2715_V3, en cours de validité du 14 juin 2023 au 31 mai 2030.	F	79
... > COMPLEXE ISOLANT-ÉTANCHÉITÉ				
Domaine d'emploi Élément porteur en maçonnerie, conforme à la norme NF P 10 203 (DTU 20.12). Mise en œuvre à pente ≤ 5%, conformément à l'Avis Technique en vigueur et au DTU 43.1 (NF P 84.204).			F	78
Pare-vapeur Fourniture et pose d'un pare-vapeur à partir du support béton : - AQUADERE, enduit d'imprégnation à froid sans solvant ou équivalent. - ELASTOPHENE 25, soudé ou équivalent.			F	77
Système en indépendance (pose libre) Complexe d'étanchéité de type bicouche élastomère, posé en indépendance, conforme à l'Avis Technique Sopralène Flam 180 AR de Soprema ou techniquement équivalent.			F	80
ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON				
Evacuation des eaux pluviales EEP Les naissances des eaux pluviales seront positionnées et dimensionnées conformément aux normes NF P 84-204-1-1 et FD P 84-204-3 (DTU n° 43.1).			F	84
... > EVACUATION DES EAUX PLUVIALES EEP				
Implantation des EEP 2 EP du patio.			F	85
ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON > RELEVÉS D'ÉTANCHÉITÉ				
Nature des supports des relevés Surbats béton.			F	82

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Nature des relevés <i>Les relevés des surbots béton seront réalisés en remontée sur le dessus de l'acrotère béton, jusqu'à l'arrête extérieure.</i>			F	83
Hauteur des relevés <i>Les relevés d'étanchéité seront remontés sur une hauteur supérieure ou égale à 15cm et réalisés conformément aux DTU 20.12 et DTU 43.1 / NF P 84.204 et aux Avis Techniques et Cahiers de Pose du fabricant.</i>			F	81
Dispositif d'écartement des eaux de pluie en tête de relevés <i>Coiffe d'acrotère en tôle aluminium pré laqué d'épaisseur 15/10ème mini, fixations par pattes et agrafes non apparentes permettant une libre dilatation de la coiffe, avec éclisse aux droits des joints.</i>			F	86
SYSTÈME D'ENDUIT SUR ISOLANT				
Nature ou technique par rapport au site <i>Système d'isolation thermique extérieure par enduit sur laine minérale appliqué sur support béton ou maçonnerie : ECOROCK DUO (objet de la V2 du DTA). Mise en oeuvre suivant prescriptions des normes et DTU n° 26.1 et 59.2, cahier des clauses techniques, cahier des clauses spéciales et DTA 7/17-1679_V2.</i>			F	51
Dispositions par rapport aux points singuliers <i>Bavettes aluminium (ensemble des menuiseries remplacées) : La bavette devra comporter un pli servant de remontée sur le rejet d'eau. Des « oreilles » en aluminium laquées seront à poser contre les tableaux. Un rejet d'eau avec une plume servant de goutte d'eau. Sujétion de pose parfaite, de parfait équerrage, de recouvrement toute largeur en maçonnerie et ITE.</i>			F	76
MENUISERIES EXTÉRIEURES				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Nature ou technique Menuiseries en aluminium à rupture de pont thermique.			F	70
Protection contre la corrosion Certifié QUALIMARINE qualité marine.			F	71
Classement par rapport aux exigences du site Toutes les menuiseries devront avoir le classement minimum A*3 E*6 V*A3, conformément aux prescriptions du DTU 36.5, PV à fournir au bureau de contrôle.			F	69
Calfeutrements Calfeutrement à l'air et à l'eau entre menuiserie et structure maçonnée avec mise en place de compribande plus cordon EPDM de calfeutrement en intérieur et extérieur.			F	72
Vitrages : nature et dimensionnement D.T.U. 39 : Vitrerie - Miroiterie à verre épais.			F	73
Porte vitrée (accès patio) : Double vitrage isolant feuilleté claire de 44².			F	74
Verrière du patio : Vitrage clair isolant de type COOL-LITE XTREME PROTECT 66.2 / 16 argon / 6 peu émissif			F	75
Portes extérieures Suivant DTU 36.5 Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures.			F	67
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
		RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	PM	3

5.1 MISSION SECURITE DES PERSONNES

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 À 17 - R.4221 À 28) > CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS				
ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS N° réf article : R4221-1		On entend par lieux de travail les lieux destinés à recevoir des postes de travail situés ou non dans les bâtiments de l'établissement, ainsi que tout autre endroit compris dans l'aire de l'établissement auquel le travailleur a accès dans le cadre de son travail.	PM	7
... > DISPOSITIONS GÉNÉRALES				
Champ d'application N° réf article : R4216-1		Pour mémoire	PM	8
Conception des bâtiments et locaux N° réf article : R4216-2		Les bâtiments et les locaux sont conçus et réalisés de manière à permettre en cas de sinistre : 1° L'évacuation rapide de la totalité des occupants ou leur évacuation différée, lorsque celle-ci est rendue nécessaire, dans des conditions de sécurité maximale ; 2° L'accès de l'extérieur et l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie ; 3° La limitation de la propagation de l'incendie à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.	PM	9
... > CONCEPTION DES BÂTIMENTS ET LOCAUX				
Dispositions pour limiter la propagation de l'incendie à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment <i>Calfeutrement en périphérie des carottages réalisés, après passage des réseaux par les lots techniques :</i> - mur de refend entre le 209.S1.09 et le 209.S1.29 - plancher haut du 209.S1.09. N° réf article : R4216-2			F	60
<i>Flocage coupe-feu sur les renforts métalliques mis en œuvre autour de la trémie.</i> <i>La mise en œuvre devra se faire conformément au DTU 27.1</i> N° réf article : R4216-2			F	61

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
... > DISPOSITIONS GÉNÉRALES				
Isolement vis-à-vis des tiers, compte tenu de la réglementation propre à ces tiers N° réf article : R4216-3		Existant non modifié par les travaux.	PM	10
Effectif N° réf article : R4216-4		Effectifs susceptibles d'être admis dans la zone de projet, tels que définis sur les plans.	F	11
... > CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS > DEGAGEMENTS				
Unités de passage N° réf article : R4216-5		Pour mémoire	PM	12
Conception N° réf article : R4216-6			F	13
Saillies ou dépôt N° réf article : R4216-7		Pour mémoire	PM	14
... > DIMENSIONN. DES DÉGAGEMENTS				
Lieux recevant de 20 à 50 personnes 40 personnes dans l'espace créé.			F	15
Lieux recevant de 51 à 100 personnes		Pour mémoire, les autres dégagements sont existants et non prévus modifiés dans le cadre des travaux.	PM	16
... > DEGAGEMENTS				
Distances maximales à parcourir N° réf article : R4216-11		Les itinéraires de dégagements ne comportent pas de cul-de-sac supérieur à dix mètres.	F	17
Caractéristiques des marches N° réf article : R4216-12			SO	18
Répartition et évacuation rapide N° réf article : R4227-4			F	19
Caractéristiques des portes d'évacuation N° réf article : R4227-6		Les portes faisant partie des dégagements réglementaires doivent s'ouvrir de l'intérieur par une manœuvre simple.	PM	20

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Dispositions en cas de défaillance du dispositif de commande ou d'alimentation des portes coulissantes motorisées N° réf article : R4227-7			SO	21
Ascenseurs, monte-charge, ... N° réf article : R4227-8			SO	22
Caractéristiques des escaliers N° réf article : R4227-9			SO	23
Equipement en rampes ou mains-courantes compte tenu de la largeur des escaliers N° réf article : R4227-10			SO	24
Escalier étage dissocié escalier sous-sol N° réf article : R4227-11			SO	25
Escaliers sous-sols N° réf article : R4227-12			SO	26
Signalisation des dégagements et espaces d'attentes éventuels <i>Dans la zone concernée par les travaux, l'installation sera complétée par la mise en œuvre de blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) à technologie LED assurant le balisage des cheminements d'évacuation et des issues de secours.</i> N° réf article : R4227-13			F	27
Eclairage de sécurité N° réf article : R4227-14			F	28
... > CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS				
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES N° réf article : R4216-21 à 23			SO	29
DISPOSITIONS CONCERNANT LES BATIMENTS DONT LE PLANCHER BAS DU DERNIER NIVEAU EST SITUE A PLUS DE 8 METRES DU SOL N° réf article : R4216-24 à 29, A-05/08/92			SO	30

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 À 17 - R.4221 À 28) > DESENFUMAGE				
Locaux concernés N° réf article : R4216-13		Existant non modifié par les travaux.	PM	31
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 À 17 - R.4221 À 28) > CHAUFFAGE, VENTILATION...				
Chauffage des locaux La distribution de chauffage sera réalisée en tube cuivre depuis les colonnes montantes. Les canalisations chemineront dans les faux-plafonds, les gaines techniques, et en encastré ou apparents en plinthes vers les émetteurs de chauffage. N° réf article : R4216-17			F	32
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 À 17 - R.4221 À 28)				
GAZ			SO	33
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES > CONDITIONS GENERALES				
Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension N° réf article : R 4215-11 NF C 13-100 § 311 NF C 13-200 § 321 NF C 15-100 § 512		Dispositions existantes et non modifiées dans le cadre des travaux.	F	87
Adaptation des matériels y compris les canalisations aux conditions d'influences externes N° réf article : R 4215-11 NF C 13-100 § 32 NF C13-200 § 512& 522 NF C 15-100 § 512 522 711 & 717 NF C 17-200 § 4 NF C 15-150-1 § 4 701 à 709			F	88
LOCAUX OU EMPLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE		Pour mémoire, poste haute tension existant et non modifié. 1. Chaîne d'alimentation n°1 Le premier poste de transformation alimente le TGBT 1 en basse tension 400 V. - Régime de neutre TN. Le TGBT4 alimenté depuis le TGBT 1 est secouru par un groupe électrogène de 550 KVA 2. Chaîne d'alimentation n°2 Le deuxième poste de transformation alimente le TGBT 2 en basse tension 400 V - Régime de neutre TN. Le TGBT3 est alimenté depuis le TGBT 2 via un transformateur d'isolement - Régime de neutre IT	PM	89

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES > CONTACTS INDIRECTS > TERRE, PROTECTION, ÉQUIPO				
Constitution prise de terre (boucle à fond de fouille ou disposition équivalente) N° réf article : R 4215-3 NF C 13-100 § 541 NF C 13-200 § 541 NF C 15-100 § 542		Pour mémoire, existant non modifié et conservé.	PM	54
section et condition de mise en œuvre de la liaison équipotentielle principale N° réf article : R 4215-3 NF C 13-100 § 412 & 542 NF C 13-200 § 412 & 542 NF C 15-100 § 411 & 544			F	55
... > CONTACTS INDIRECTS > COUPURE AUTO DE L'ALIMENTATION				
INSTALLATIONS EN SCHEMA TN N° réf article : R 4215-3		1. Chaîne d'alimentation n°1 Le premier poste de transformation alimente le TGBT 1 en basse tension 400 V. - Régime de neutre TN. Le TGBT4 alimenté depuis le TGBT 1 est secouru par un groupe électrogène de 550 KVA 2. Chaîne d'alimentation n°2 Le deuxième poste de transformation alimente le TGBT 2 en basse tension 400 V - Régime de neutre TN.	F	90
INSTALLATIONS EN SCHEMA IT N° réf article : R 4215-3		Le TGBT3 est alimenté depuis le TGBT 2 via un transformateur d'isolement - Régime de neutre IT	F	53
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 À 17 - R.4221 À 28) > INSTALLATIONS ELECTRIQUES > INSTAL. D'ECLAIRAGE SECURITE				
balisage, reconnaissance des obstacles, indication des changements de direction, signalisation des issues. N° réf article : Art. 5			F	91
Eclairage de sécurité par blocs autonomes N° réf article : art.9			F	56
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 À 17 - R.4221 À 28)				
ASCENSEURS			SO	34
... > MOYENS DE SECOURS > MOYENS D'EXTINCTION				
Première intervention N° réf article : R4227-28		L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.	PM	35

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Extincteurs N° réf article : R4227-29		Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement. Il existe au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée d'une capacité minimale de 6 litres pour 200 mètres carrés de plancher. Il existe au moins un appareil par niveau. Lorsque les locaux présentent des risques d'incendie particuliers, notamment des risques électriques, ils sont dotés d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques.	PM	36
RIA, colonnes sèches, humides... N° réf article : R4227-30			SO	37
Conditions d'accès aux dispositifs non automatiques N° réf article : R4227-31			SO	38
Dispositions prévues en cas de nécessité d'éteindre un commencement d'incendie à l'aide de sable ou de terre meuble N° réf article : R4227-32			SO	39
Signalisation des installations de prévention et de lutte contre l'incendie N° réf article : R4227-33		Pour mémoire	PM	40
... > MOYENS DE SECOURS > ALARME SONORE				
Locaux concernés Le bâtiment est équipé d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) de catégorie A avec Équipement d'Alarme (EA) de type 1, de marque SIEMENS, FC2040 STT10, implantés dans le dégagement 209.00.26 au rez-dechaussée. Dans le cadre des présents travaux, l'installation sera complétée par la fourniture et la pose d'une sirène d'évacuation supplémentaire dans la circulation ainsi que de diffuseurs lumineux (flashes) dans les sanitaires, raccordés au SSI existant. N° réf article : R4227-34			F	41
... > CARACTÉRISTIQUES DE L'ALARME				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Audition du signal sonore d'alarme générale		Pour mémoire	PM	42
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 À 17 - R.4221 À 28) > MOYENS DE SECOURS > CONSIGNE				
Locaux concernés N° réf article : R4227-37		Pour mémoire	PM	43
Contenu de la consigne N° réf article : R4227-38		La consigne de sécurité incendie indique : 1° Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ; 2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ; 3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ; 4° Les mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées, et notamment le nombre et la localisation des espaces d'attentes sécurisés ou des espaces équivalents ; 5° Les moyens d'alerte ; 6° Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ; 7° L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ; 8° Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.	PM	44
Essais et visites périodiques N° réf article : R4227-39		La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.	PM	45
Communication à l'inspecteur du travail N° réf article : R4227-40		La consigne de sécurité incendie est communiquée à l'inspection du travail.	PM	46
... > MOYENS DE SECOURS				
DISPOSITIONS CONCERNANT LES BATIMENTS DONT LE PLANCHER-BAS DU DERNIER NIVEAU EST SITUE A PLUS DE 8 METRES DU SOL N° réf article : A-05/08/92			SO	47
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 À 17 - R.4221 À 28) > SÉCURITÉ HORS INCENDIE DES LIEUX DE TRAVAIL				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Parois transparentes ou translucides <i>Châssis vitrés intérieurs H :2100mm avec stores vénitiens intérieurs</i> <i>Simple vitrage feuilleté type Stadip Silence 44.1 clair</i> <i>N° réf article : R4214-6</i>			F	48
GARDE-CORPS - PAROIS VITRÉES				
			SO	49
ESCALIERS - REGLES DE L'ART				
			SO	50

PARTENAIRES DE L'OPÉRATION



MAÎTRE D'OUVRAGE

Alexandre LE CORRE

IFREMER - Centre Bretagne
29280 PLOUZANE



MAÎTRE D'OUVRAGE

Franck RECHER

IFREMER - Centre Bretagne
29280 PLOUZANE



MAÎTRE D'OUVRAGE

Juliette BONHOMME

IFREMER - Centre Bretagne
29280 PLOUZANE



ARCHITECTE - MAÎTRE D'ŒUVRE

Jérôme DUPUY

F2B CONSTRUCTION
29490 GUIPAVAS
09 72 39 07 0



BUREAU D'ÉTUDES

ESL

29490 GUIPAVAS
02.98.07.74.57



BUREAU D'ÉTUDES

Lionel BOLLORE

BECOME 29
29300 QUIMPERLE



BUREAU D'ÉTUDES

Ludovic GALL

BECOME 29
29300 QUIMPERLE



CHIFFRES CLÉS



4 mois

Durée totale du projet



6 interlocuteurs

Partenaires impliqués dans le projet



VOTRE AVIS COMPTE

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations, nous attachons une importance particulière à votre retour d'expérience.

Votre avis nous permet d'améliorer la lisibilité de nos rapports et la qualité de nos interventions.

Vous allez recevoir une enquête...

SOCOTEC.FR



Agence Construction Brest
Pôle Construction&Immobilier Bretagne

180 Rue de Kerervern ZAC de Kergaradec III Résidence Samarkand | 29490 GUIPAVAS | (+33)2.98.41.44.94
SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE